

Les drogues et les questions criminelles : bilan de la recherche québécoise

Drugs and criminal issues: Assessment of research in Quebec

Serge Brochu

Volume 22, numéro 2, automne 1997

Le rôle des hôpitaux psychiatriques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/032423ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/032423ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brochu, S. (1997). Les drogues et les questions criminelles : bilan de la recherche québécoise. *Santé mentale au Québec*, 22(2), 218–232. <https://doi.org/10.7202/032423ar>

Résumé de l'article

Bien que la recherche sur le lien entre les drogues et la criminalité ne constitue pas une préoccupation majeure chez beaucoup de chercheurs québécois, les cinq dernières années ont vu un nombre croissant d'études sur ce thème. Ces études peuvent se regrouper en quatre axes : 1) les politiques criminelles ; 2) les études de prévalence ; 3) la relation drogue-crime et 4) l'intervention et son impact. Les résultats de ces enquêtes ont apporté des pressions supplémentaires pour un traitement adéquat des personnes toxicomanes éprouvant des problèmes avec la justice. Les intervenants des centres de réadaptation ont alors constaté qu'ils rencontraient un bon nombre de toxicomanes qui avaient déjà eu des démêlés avec la justice, ou qui en avaient au moment de leur traitement. Néanmoins, une grande proportion des personnes toxicomanes judiciarisées ne semblent pas encore rejointes par les services de réadaptation : ce sont elles qui présentent le profil bio-psycho-social le plus détérioré. De toute façon, la simple judiciarisation d'une personne ne dit rien sur ses traits de caractère (e.g. violent, menteur ou fraudeur) ou sur sa psychopathologie (e.g. psychopathe, sociopathe). Vu la nature illicite de certaines drogues, le simple fait de consommer peut entraîner la criminalisation. Le défi de la recherche consistera à mieux cerner les facteurs reliés à la persévérance au traitement ou aux ingrédients thérapeutiques associés à l'impact désiré.



Les drogues et les questions criminelles : bilan de la recherche québécoise

Serge Brochu*

Bien que la recherche sur le lien entre les drogues et la criminalité ne constitue pas une préoccupation majeure chez beaucoup de chercheurs québécois, les cinq dernières années ont vu un nombre croissant d'études sur ce thème. Ces études peuvent se regrouper en quatre axes : 1) les politiques criminelles ; 2) les études de prévalence ; 3) la relation drogue-crime et 4) l'intervention et son impact. Les résultats de ces enquêtes ont apporté des pressions supplémentaires pour un traitement adéquat des personnes toxicomanes éprouvant des problèmes avec la justice. Les intervenants des centres de réadaptation ont alors constaté qu'ils rencontraient un bon nombre de toxicomanes qui avaient déjà eu des démêlés avec la justice, ou qui en avaient au moment de leur traitement. Néanmoins, une grande proportion des personnes toxicomanes judiciairisées ne semblent pas encore rejointes par les services de réadaptation : ce sont elles qui présentent le profil bio-psycho-social le plus détérioré. De toute façon, la simple judiciairisation d'une personne ne dit rien sur ses traits de caractère (e.g. violent, menteur ou fraudeur) ou sur sa psychopathologie (e.g. psychopathe, sociopathe). Vu la nature illícite de certaines drogues, le simple fait de consommer peut entraîner la criminalisation. Le défi de la recherche consistera à mieux cerner les facteurs reliés à la persévérance au traitement ou aux ingrédients thérapeutiques associés à l'impact désiré.

La relation entre consommation de substances psychoactives, toxicomanie et criminalité préoccupe plusieurs personnes. Politiciens, journalistes, policiers et grand public se sentent de plus en plus concernés par le phénomène. On n'a qu'à lire les journaux ou ouvrir la télévision pour s'en convaincre. Les intervenants sociaux sont également interpellés par cette situation « problématique ». Ils affirment que la clientèle des centres de réadaptation est de plus en plus lourde, nécessitant un nouvel arsenal thérapeutique. Toutefois, les programmes sociaux, entrant en concurrence féroce avec les stratégies répressives, tentent de conserver leur budget menacé par une « guerre à la drogue » fortement médiatisée.

Beaucoup d'opinions concernant les drogues et leurs utilisateurs ne sont pas fondées. D'autres sont carrément simplistes, associant drogue et crime de façon quasi-mécanique. Trop souvent on oublie d'inclure dans l'équation les facteurs de la « personne consommatrice » et

du « contexte d'utilisation » pour attribuer une emprise totalitaire et diabolique aux drogues illicites. On discute de *l'enfer de la drogue* qui mène à la déchéance totale, aux vices, à la criminalité ! On fait ainsi fi de statistiques montrant que la majorité des jeunes consommateurs de drogues illicites (e.g. le cannabis) n'emprunteront jamais une trajectoire toxicomane et encore moins délinquante. Le regard sobre du chercheur apparaît donc ici fort important dans ce débat d'idéologies.

Compte tenu des limites d'espace, seules les études portant sur une population adulte seront ici discutées.

1) Les politiques à l'égard des drogues

Bien que le Canada, par ses politiques de promotion de la santé, se détache de son voisin du sud, orienté vers des mesures beaucoup plus répressives à l'égard des usagers de drogues illicites¹, il n'en reste pas moins qu'il se trouve au second rang per capita quant au nombre de personnes arrêtées pour affaires de drogues (Expert Committee on Aids and Prisons, 1994). Les dirigeants politiques canadiens continuent donc de croire à l'impact de mesures autoritaires et en la possibilité de se débarasser du problème de la drogue en empêchant sa production, en réprimant son trafic et en prohibant sa consommation. Tous ne sont pas d'accord avec l'impact possible de ces mesures coercitives.

Les principaux constats des multiples comités d'études, commissions d'enquête gouvernementales et recherches qui ont mesuré l'efficacité de prohiber certaines drogues pour prévenir les risques et les dangers liés à leur usage sont unanimes : non seulement cette prohibition est un moyen d'action inefficace en matière de promotion de la santé, mais également elle a aggravé la situation qu'elle devait prévenir en suscitant l'expansion d'un marché noir de ces drogues et en privant de certains soins médicaux des milliers de personnes (Beauchesne, 1995, p. 136).

Les chercheurs québécois ont donc continué à observer attentivement les statistiques judiciaires afin de connaître l'impact des politiques actuelles à l'égard des drogues. Au Canada, le nombre total d'accusations en vertu des lois sur les drogues ne cesse d'augmenter, légèrement, continuant ainsi d'alimenter l'activité des tribunaux et contribuant à l'encombrement des cellules de détention.

Au 31 décembre 1994, il y avait 2 540 délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux pour des infractions reliées à la drogue et ils représentaient environ le cinquième (19,1 %) de tous les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale. (Service correctionnel Canada, 1995, 13).

Heureusement, on observe certains déplacements notables en ce qui concerne la nature des substances (e.g. moins d'affaires de cannabis) et des chefs d'accusation (e.g. moins d'affaires de simple possession). Fait inquiétant cependant, compte tenu de la dangerosité relative du produit, le cannabis demeure la substance responsable du plus grand nombre de personnes accusées en vertu des lois sur les drogues au Canada (Brochu, 1994 ; Santé et Bien-être social Canada, 1992).

Les moyens politico-juridiques mis en place pour gérer la consommation de certaines drogues au Canada découlent d'un modèle causal simpliste postulant un effet criminogène de la consommation de drogues illicites. En fait, le législateur semble confondre causes et effets. Ainsi, on discute amplement de la violence reliée à la drogue, oubliant toutefois que cette violence est en grande partie attribuable au système de distribution illicite créé par la répression et non pas à l'intoxication en tant que telle (Beauchesne, 1992 ; Brochu, 1995b ; Skirrow, 1993).

Malgré le nombre imposant d'arrestations et de condamnations, les lois, à elles seules, semblent incapables de faire cesser l'usage et de prévenir l'abus (Cormier et al., 1991). Au contraire, le couple prohibition-répression semble engendrer un mal plus important que celui qu'il tente de guérir en créant un certain nombre d'effets pervers. Beauchesne (1991) et Bertrand (1994) en nomment quelques-uns, de taille pour les criminologues : la prohibition accroît la répression, la marginalisation des consommateurs, l'élargissement du filet pénal, les coûts du système de justice, la difficulté de réinsertion sociale des consommateurs (casier judiciaire), sans compter la violence liée au marché illicite de distribution, la corruption de fonctionnaires et l'énorme pouvoir économique conféré par les profits de ce marché à des groupes qui se situent en marge de la loi. Un bon nombre de chercheurs québécois se sont donc prononcés ouvertement contre l'actuelle guerre à la drogue qui fait en sorte que les centres de détention nord-américains accueillent plus de toxicomanes que les centres de réadaptation (Riley, 1994).

2) Les études de prévalence de consommation

Des travaux de « reconnaissance des lieux » ont été amorcés avec une question dominante : quelle est l'importance de la problématique de la drogue en milieu de détention ? Grâce aux études de prévalence de consommation effectuées dans les prisons et les pénitenciers du Québec, on a réalisé que la consommation chez les personnes incarcérées représente un problème très important. Ce n'était pas une surprise réelle, vu les politiques canadiennes en matière de drogues.

D'entrée de jeu, ces études de prévalence ont indiqué que les trois quarts des détenus ont consommé une substance psychoactive illicite au moins cinq fois au cours de leur vie (Biron et al., 1995; Forget, 1990). Ce taux est très élevé car, parmi un échantillon d'un groupe d'âge similaire (15-44 ans), seulement quatre Québécois sur dix affirmaient avoir déjà consommé une drogue illicite au cours de leur vie (Bellerose et al., 1994).

Plus de la moitié des personnes en détention consommait des drogues illicites à leur arrivée dans le système correctionnel (Lévesque, 1994; Service correctionnel du Québec, 1995). En ce qui concerne le choix de ces produits chez les hommes, le cannabis occupe la première place, suivi de la cocaïne. Chez les femmes, le produit le plus fréquemment consommé est la cocaïne (Brochu et al., 1992). Bien plus, à leur admission, entre 50 % (prisons provinciales) et 70 % (pénitenciers fédéraux) des personnes incarcérées mentionnent qu'elles se trouvaient sous l'influence d'une substance psychoactive (alcool ou autre drogue) lorsqu'elles ont commis leur délit (Service correctionnel du Canada, 1995b; Service correctionnel du Québec, 1995).

Mais consommation n'équivaut pas à abus. Des études branchées sur d'éventuelles prestations de services devraient se préoccuper de mesurer la dépendance. À ce sujet, on s'aperçoit qu'entre le tiers et la moitié des détenus² des prisons et des pénitenciers québécois présenteraient des symptômes de dépendance envers une drogue illicite (Brochu et al., 1996; Brochu et Guyon, 1994 (sous presse); Forget, 1990; Hodgins et Côté, 1990, 1991; Schneeberger et Brochu, 1995c).

La consommation de drogues illicites ne se termine pas avec l'incarcération, bien au contraire. Le fait d'emprisonner des consommateurs et des trafiquants produit un environnement propice au commerce de la drogue. De plus, l'intoxication constitue un moyen de combattre le stress, l'ennui, la solitude ou le désespoir créés par l'incarcération (Expert Committee on Aids and Prisons, 1994). Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que :

« En 1993-1994, au moins neuf détenus sont décédés pour des raisons liées à la consommation de drogues... Les statistiques récentes sur les analyses d'urine montrent que lorsqu'on prélève des échantillons au hasard, à n'importe quel moment, on constate qu'environ 20 % des détenus ont consommé récemment une substance intoxicante. La plupart des échantillons d'urine contiennent plus d'une sorte de drogue, ce qui indique que les détenus consomment divers types de drogue à une même occasion. (Service correctionnel du Canada, 1995b; 1). »

Toutefois, cette prolifération de consommateurs et de trafiquants en détention n'est pas sans causer de problèmes de gestion. Un rapport administratif du Service correctionnel du Canada (1992) attribuait une grande proportion des comportements violents manifestés à l'intérieur de l'enclenche carcérale à la consommation et au système de distribution de la drogue.

À la lumière de ces résultats, il apparaît évident qu'une forte proportion de détenus québécois présentent des problèmes de toxicomanie nécessitant une attention prioritaire. Non seulement les détenus présentent-ils des difficultés importantes à gérer leur consommation de substances psychoactives, mais un bon nombre en sont conscients et certains demandent même de l'aide pour s'en sortir. Ainsi, près du tiers des contrevenants aimeraient bénéficier de l'aide de ressources spécialisées pour les aider à résoudre leur problème de toxicomanie ou d'alcoolisme (Brochu et Guyon, 1994 ; Service correctionnel du Québec, 1995). Les motifs invoqués pour s'inscrire dans un tel processus de changement sont multiples et, bien entendu, plus d'une raison peuvent être considérées par une même personne. Parmi celles qui ressortent avec force chez les femmes détenues, notons le désir d'éviter un retour éventuel en prison, la recherche de l'abstinence, la volonté de mieux s'occuper de leur enfant, l'intention de ne plus commettre de nouveaux délits et finalement la décision de résoudre leurs problèmes financiers (Brochu et al., 1996).

Étant donné cette volonté manifestée, un bon nombre de personnes judiciarisées se retrouvent un jour ou l'autre dans un centre de réadaptation. Des études effectuées dans quatre centres publics de régions différentes (Brunelle, 1994 ; Schneeberger et Brochu, 1995a) indiquent que plus de 70 % de la clientèle régulière ont été arrêtés ou inculpés pour un délit criminel au cours de leur vie. Un peu moins de la moitié ont déjà été condamnés au moins une fois dans leur vie pour une offense au code criminel. Enfin, entre 15 % et 20 % de la clientèle qui se présente en traitement est en instance d'inculpation, de procès ou de sentence. Les personnes aux prises avec des problèmes judiciaires sont majoritairement de jeunes hommes célibataires ou vivant en union libre et dont les faibles revenus sont compensés par l'aide sociale et des activités illégales lucratives. De façon générale, les personnes judiciarisées présentent un profil bio-psycho-social plus détérioré que les personnes n'ayant jamais éprouvé de problèmes avec la justice (Guyon et Brochu, sous presse). Il ne s'agit pas ici de l'effet du hasard : chacune des deux problématiques (toxicomanie et criminalité) contribue à l'augmentation des indices de sévérité des problèmes dans les principales sphères du fonc-

tionnement psychosocial de l'individu (Desjardins et Germain, 1995). Comment ce jeu d'influence opère-t-il ?

3) La relation drogue-crime

Un axe de recherche s'est spécifiquement intéressé à mieux comprendre la nature de la relation qui existe entre la drogue et la criminalité. Mentionnons, à titre d'exemple, les études concernant les modèles conceptuels qui tendent à démontrer que le paradigme causal importé des États-Unis, voulant que le consommateur de drogues illicites soit associé nécessairement à la criminalité, constitue une représentation simpliste de la relation drogue-crime (Brochu, 1995a et b).

En fait, la majorité des Québécois qui consomment des drogues de façon expérimentale n'en feront jamais un usage régulier (Paquin, 1988). Seule une minorité d'adolescents consommateurs deviendront des abuseurs. Les recherches indiquent un certain nombre de facteurs permettant de repérer rapidement ces personnes à risque et d'intervenir. La liste peut se lire ainsi : un ensemble de traits de personnalité que l'on pourrait qualifier d'anti-sociaux ; une distanciation face aux institutions de socialisation (famille, école...); un environnement inadéquatement structurant ; des conditions de vie difficiles ; et un attachement à des pairs déviants (ce dernier facteur devant être interprété avec prudence à la lumière de l'étude de Dobkin et al., sous presse) (Carbonneau et al., 1994 ; Pulkkinen et Tremblay, 1992 ; Tremblay et al., 1993 ; Tremblay et al., sous presse). Curieusement, les mêmes facteurs de risques se manifestent pour la délinquance et la consommation abusive de substances psycho-actives, nous laissant croire à l'adoption d'un style de vie déviant par ces personnes à risque (Brochu, 1995a).

L'examen de la relation drogue-crime permet d'observer que pour les expérimentateurs ou les usagers occasionnels, l'argent disponible favorise la consommation de drogues. Autrement dit, si un usager irrégulier bénéficie d'une entrée d'argent, il pourra en consacrer une partie à l'achat de drogues ; s'il n'en a pas, il s'en passe ! Pour un bon nombre de personnes aux valeurs pro-sociales, cet argent provient de leurs revenus légaux. Pour ceux qui ont adopté un style de vie plus déviant, l'argent provient alors de délits. On voit ici que la criminalité n'est pas nécessairement présente chez l'expérimentateur. Bien sûr, à l'étape de la dépendance, la drogue réclame son dû, mais il faut plutôt croire, à l'instar de Hunt (1991), que l'implication criminelle des consommateurs de substances psychoactives illicites sera fonction : a) des revenus de l'usager en rapport avec le prix du produit ; b) de la fréquence d'utilisation de drogues, de même que de l'implication dans un style de

vie toxicomane ; et c) des antécédents délinquants. Une fois la relation drogue-crime initiée, le maintien du pattern de consommation de drogues illicites retardera l'abandon de la trajectoire délinquante (Ouimet et LeBlanc, 1996).

4) L'intervention

Pour faire face à cette situation de forte prévalence de consommateurs et d'abuseurs de substances psychoactives parmi les personnes détenues, le Service correctionnel du Canada, qui héberge les personnes avec sentence de deux ans et plus, a mis sur pied un continuum de services allant de l'évaluation des problèmes de toxicomanie, en passant par le renvoi vers des programmes de prévention, jusqu'aux programmes de communautés thérapeutiques. Des évaluations des différentes constituantes de ce continuum sont en cours de réalisation.

Au niveau provincial (il s'agit de lieux de détention rassemblant les personnes purgeant une sentence de moins de deux ans), les services d'aide offerts en toxicomanie sont moins présents. Essentiellement, hormis la présence de groupes d'entraide et de quelques programmes de prévention à l'intérieur des murs, on fait appel à des ressources de réadaptation extérieures sous forme de contrats de services.

Que savons-nous de ce type de service et de son impact auprès d'une population de contrevenants à première vue récalcitrante ? D'entrée de jeu, il faut mentionner que les personnes judiciairisées ont tendance à abandonner le traitement plus rapidement que la clientèle régulière (Beaudet et al., 1995). Le succès thérapeutique des personnes judiciairisées étant en partie relié à la persévérance en traitement (voir Brochu et Drapeau, 1996 pour une discussion sur ce thème), elles en retirent donc, dans bien des cas, un bénéfice moindre que l'ensemble de la clientèle régulière (Beaudet et al., 1995 ; Brochu et al., 1995). Toutefois, à persévérance égale, l'impact du traitement est aussi favorable pour elles que pour l'ensemble de la clientèle (Beaudet et al., 1995). Une équipe de recherche du RISQ (Recherche et intervention sur les substances psychoactives - Québec) poursuit des études afin de mieux comprendre le processus d'abandon et de persévérance, notamment pour les personnes judiciairisées.

Néanmoins, le plus grand obstacle à l'intervention n'est pas seulement le manque de persévérance en traitement. Des problèmes structurels importants empêchent des renvois adéquats entre les réseaux impliqués. Les intervenants œuvrant dans les réseaux de la justice et de la sécurité publique sont bien conscients qu'une bonne portion de leur

clientèle qui gère difficilement sa consommation de drogues ne bénéficie pas de services de réadaptation en toxicomanie. Une série de groupes de discussion (*focus groups*) réunis à l'automne 1994 a permis de mieux cerner leur préoccupation face à l'intervention en toxicomanie (Schneeberger et Brochu, 1995b). Quelques éléments importants ont fait l'objet d'un consensus :

- a) Il y a un manque de concertation et de communication entre les intervenants des divers réseaux impliqués et, conséquemment, la définition des rôles de chacun en souffre (mentionnons ici des problèmes d'accès aux dossiers des intervenants des autres réseaux et à l'information relative au cheminement du client);
- b) Les intervenants manquent de formation pour bien aider une clientèle présentant cette double problématique de toxicomanie et de judiciarisation (e.g. évaluation, renvoi).

Un comité d'experts composés d'intervenants des trois réseaux impliqués a élaboré une série de recommandations ayant pour but un meilleur partenariat afin de répondre plus adéquatement aux besoins de cette clientèle. Elles portent sur 1) une structure de liaison entre les différents réseaux ; 2) des échanges d'information et des rencontres inter-réseaux ; 3) la mise en place de mécanisme d'évaluation de la clientèle ; 4) la formulation d'une entente type entre les réseaux concernés ; 5) les besoins de formation des différents intervenants ; 6) l'accès aux services pour les personnes toxicomanes judiciarisées ; 7) la mise en place de normes d'agrément pour les centres de réadaptation ; et 8) l'évaluation des programmes offerts.

Parallèlement, devant le fort taux de prévalence de personnes avec antécédents judiciaires au sein des services de réadaptation pour toxicomanes, la relation complexe qui unit ces problématiques et le peu de services spécialisés offerts à cette clientèle aux problèmes multiples, Germain et LeBlanc (1996) ont développé une typologie empirique des conduites conjointes de consommation de substances psychoactives et de criminalité pour les toxicomanes en traitement. Cette typologie qui s'appuie sur l'indice de gravité d'une toxicomanie (IGT) offre un instrument facile d'utilisation et d'interprétation pour l'intervenant en toxicomanie qui veut élaborer une stratégie d'intervention adaptée au profil de sa clientèle. Plus spécifiquement, la typologie délimite des associations entre les drogues consommées et la délinquance. L'appartenance à l'un des types renseigne sur le profil psychosocial du répondant. Ainsi, on y relève 1) l'utilisateur de produits diversifiés dont la criminalité est

élevée ; 2) l'utilisateur de produits variés dont la criminalité est faible ; 3) le consommateur de stimulants dont la criminalité est élevée ; 4) le consommateur de stimulants dont la criminalité est faible ; 5) l'utilisateur de sédatifs qui commet des délits ; et 6) l'utilisateur de sédatifs qui ne commet pas de délits.

Enfin, notons l'évaluation en cours de l'impact d'un module d'interventions spécialisé pour les contrevenants toxicomanes admis à Domrémy-Montréal (Brochu et al., 1995). Comme cette étude n'a débuté qu'en mai 1996, il faudra attendre quelques mois avant de pouvoir en analyser les résultats.

Conclusion

Les questions concernant les drogues illicites, leur consommateurs et les crimes qui y sont parfois reliés sont entourées de récits anecdotiques ou de craintes non appuyées, assaisonnés à souhait de reportages sensationnalistes qui contribuent à créer un ensemble de mythes persistants au sein de la population. Quand la peur imprégnant les forces sociales est plus forte que les démonstrations scientifiques rigoureuses, les programmes répressifs qui en découlent ne peuvent être que « politiquement corrects », mais pas nécessairement efficaces. Devant ces images collectives intoxicantes, le regard sobre de la recherche est de rigueur. Le chercheur partage donc la responsabilité de remettre aux drogues leurs vrais pouvoirs et de redonner aux individus leur capacité propre devant elles.

Bien que la recherche dans ce domaine ne préoccupe pas un très grand nombre de chercheurs québécois, on est à même d'y constater une certaine progression des connaissances. Il y a dix ans, les énoncés concernant la consommation de drogues des personnes judiciarisées étaient majoritairement constitués de récits quasi folkloriques ayant pour but d'impressionner et de servir à la recherche de nouveaux fonds. Aujourd'hui, il est possible de documenter scientifiquement la prévalence de consommation de drogues des personnes détenues. Reste maintenant à savoir si ces personnes sont représentatives de l'ensemble des contrevenants en ce qui a trait à la consommation de substances psychoactives. On peut en douter puisque l'intoxication ou la crainte du sevrage favorise dans bien des cas la prise de risques inutiles menant éventuellement à l'arrestation.

Bien plus, nous avons effectué un pas en avant en nous détachant de nos voisins américains, par la mise en place d'études démontrant que l'usage d'une drogue illicite, de la part des personnes judiciarisées, n'équivaut pas nécessairement à de l'abus, et qu'il est important de dis-

tinguer ces deux groupes de consommateurs qui entretiennent un lien à la drogue souvent fort différent. À l'intérieur même du groupe des contrevenants qui avouent avoir été intoxiqués au moment de leur délit, on peut retrouver un ensemble d'explications différentes mettant en relation drogue et délit. Pour certains, l'intoxication a pu donner le courage nécessaire à la perpétration de l'acte, pour d'autres il s'agit de trouver l'argent nécessaire pour s'acheter la dose qui évitera le sevrage tant craint, alors que pour d'autres encore l'intoxication le jour du délit ne relève que d'une pure coïncidence. Au delà du fait observable, il faut rechercher la signification attribuée aux événements par l'acteur social en cause si l'on veut mieux connaître la nature de cette relation drogue-crime. En somme, les études québécoises offrent une analyse critique qui permet d'appréhender le phénomène de façon nuancée.

Ces résultats d'enquêtes et d'études ont apporté des pressions supplémentaires pour la mise sur pied de traitements adéquats pour les personnes toxicomanes éprouvant des problèmes avec la justice. Les intervenants des centres de réadaptation ont alors constaté qu'ils rencontraient un bon nombre de toxicomanes qui avaient déjà connu des démêlés avec la justice ou qui en connaissaient au moment de leur traitement. Mais une grande proportion des personnes toxicomanes judiciairisées ne semblent pas encore rejointes par les services de réadaptation : ce sont les personnes qui présentent le profil bio-psycho-social le plus détérioré. Vaut-il vraiment la peine d'intervenir auprès d'une telle clientèle ? La réponse est affirmative en autant que l'on parvienne à les maintenir en traitement suffisamment longtemps.

Un des nombreux défis de la recherche en ce domaine consistera à mieux cerner les facteurs reliés à la persévérance en traitement de ces personnes et aux ingrédients thérapeutiques associés à un impact désiré. Toutefois, le chercheur ne devra pas tomber dans le piège qui consiste à ne mettre l'accent que sur la responsabilité du toxicomane sans tenir compte des conditions de l'environnement qui favorisent la consommation abusive.

Enfin, il apparaît que les lois actuelles ne facilitent pas l'intervention auprès des toxicomanes. En effet, les lois sur les drogues incitent les consommateurs à la méfiance³; le statut de personne judiciairisée suite à un délit de drogues, plutôt que d'inciter à rechercher un traitement, en révolte plus d'un; la répression transfère la prise en charge socio-sanitaire vers les organismes du système pénal qui doivent graduellement développer une expertise dans un champ qui n'est pas le leur. Est-ce bien sage ?

Notes

1. Selon le U.S. Department of Justice (1995), 186,000 personnes se trouvaient incarcérées suite à des délits de drogues (e.g. possession, trafic...) dans des prisons d'État.
2. La variation d'estimation dépend, entre autres, des critères diagnostiques, des méthodes de cueillette des données ainsi que de la population interrogée (population admise ou résidente).
3. Rappelons-nous que les policiers constituent souvent des intervenants majeurs en matière de « prévention », qu'un bon nombre de programmes de « dépistage » s'appuient en grande partie sur la délation.

RÉFÉRENCES

- BEAUCHESNE, L., ed., 1991, Consommation : le débat sur la législation. in Del Brel, D., éd., *Géopolitique de la drogue*, La découverte, Paris, 253-269.
- BEAUCHESNE, L., 1992, *La légalisation des drogues pour mieux en prévenir les abus*, Méridien, Montréal.
- BEAUCHESNE, L., 1995, Le discours antiprohibitionniste au Québec pour une mise en application de la politique canadienne de promotion de la santé, *Bulletin Liaison CNDT*, 20, 135-148.
- BEAUDET, N., BROCHU, S., BERGERON, J., LANDRY, M., 1995, *Persistance en traitement et impact du processus de réadaptation des personnes toxicomanes judiciairisées admises à Domrémy-Montréal : rapport no.5*, Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- BELLEROSE, C., LAVALLÉE, C., CAMIRAND, J., 1994, *Enquête sociale et de santé 1992-1993 - Faits saillants*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.
- BERTRAND, M. A., 1994, *New Players and New Strategies in the Fight Against the Ban on Drugs and the Criminal Repression of Drug Addicts*, International Antiprohibitionist League.
- BIRON, L., BROCHU, S., DESJARDINS, L., eds., 1995, The issue of drugs and crime among a sample of incarcerated women, *Deviant Behavior*, 161, 25-44.
- BRISSON, P., 1988, *L'usage des drogues et la toxicomanie*, Gaétan Morin, Montréal.
- BROCHU, S., 1995a, *Drogues et criminalité: une relation complexe*, Presses de l'Université de Montréal.
- BROCHU, S., 1995b, La relation drogue-crime dans un pays en guerre, *Revue internationale de criminologie et de police technique*. XLVIII, 2, 159-166.

- BROCHU, S., LANDRY, M., BERGERON, J., CHIOCHIO, F., 1995, *L'efficacité du traitement à Domrémy-Montréal*, Centre international de criminologie comparée, Montréal, 113-136.
- BROCHU, S., 1994, Les psychotropes et les questions criminelles, in LeBlanc, M., Szabo, D., eds., *La criminologie empirique au Québec*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- BROCHU, S., BIRON, L., DESJARDINS, L., 1996, Consommation de substances psychoactives chez les femmes détenues au Québec, *Criminologie*, 29, 121-140.
- BROCHU, S., Desjardins, L., DOUYON, A., FORGET, C., 1992, Drug use prevalence among offenders. in Losel, F., Bender, D., Bliesner, T., eds., *Psychology and Law: International Perspectives*, Walter de Gruyter, Berlin, 105-110.
- BROCHU, S., DRAPEAU, A., 1996, *La pratique des tribunaux face aux renvois vers les centres de traitement de la toxicomanie*, Portage, Montréal.
- BROCHU, S., GUYON, L., (sous presse), Drug addiction among inmates, in Redondo, S., Garrido, V., Perez, J., Barberet, R., eds., *Advances in Psychology and Law: International Contributions*, Walter de Gruyter, Berlin.
- BROCHU, S., GUYON, L., (en préparation), *The Issue on Addiction among a Sample of Incarcerated Women*.
- BROCHU, S., GUYON, L., 1994, *Profil de populations toxicomanes adultes: Domrémy-Montréal et Centre de détention de Montréal*, Symposium organisé dans le cadre du 25e anniversaire du Centre de réadaptation Alternatives, Montréal.
- BROCHU, S., LANDRY, M., BERGERON, J., 1995, *Interventions adaptées aux personnes toxicomanes judiciairisés*, Projet de recherche subventionné par le Conseil québécois de recherche sociale.
- BRUNELLE, N., 1994, *Analyse biopsychosociale de personnes admises en traitement pour la toxicomanie*, Université de Montréal, Mémoire de maîtrise.
- CARBONNEAU, R., TREMBLAY, R.E., VITARO, F., 1994, Paternal Alcoholism, Family structure and the Development of Problem Behaviours in Boys, *13 International Biennial Meeting of the International Society for the Study of Behavioral Development*, Amsterdam, 28 juin - 2 juillet.
- CORMIER, D., BROCHU, S., BERGERON, J. P., 1991, *Prévention primaire et secondaire de la toxicomanie*, Méridien, Montréal

- DESJARDINS, L., 1991, *Étude épidémiologique sur la consommation de psychotropes chez les contrevenantes*, Université de Montréal, Mémoire de maîtrise inédit.
- DESJARDINS, L., GERMAIN, M., 1995, *Profil de la clientèle à double problématique : toxicomanie et délinquance*, Cahiers de recherche du RISQ, Montréal.
- DOBKIN, P. L., TREMBLAY, R.E., MASSE, L.C., VITTARO, F., sous presse. Individual and peer characteristics in predicting boys' early onset of substance abuse: A 7 year longitudinal study, *Child Development*.
- EXPERT COMMITTEE ON AIDS AND PRISONS, 1994, *HIV/AIDS in Prisons: Background Materials*, Correctionnal Services of Canada, Ottawa.
- FORGET, C., 1990, *La consommation de substance psycho-actives chez les détenus du centre de détention de Montréal*, Université de Montréal, Mémoire de maîtrise inédit.
- GERMAIN, M., LEBLANC, M., 1996, Typologie intégrée de la toxicomanie et de la criminalité, *Psychotropes : revue internationale des toxicomanies*, 2, 1, 7-32.
- GUYON, L., Brochu, S., (sous presse), Drug addiction and the judicial approach in public centers for the treatment of alcoholics and drug addicts in S. Redondo, S., Garrido, V., Perez, J., Barberet, R., eds., *Advances in Psychology and Law: International Contributions*, Walter de Gruyter, Berlin.
- HODGINS, S., CÔTÉ, G., 1991, The mental health of penitentiary inmates in isolation, *Canadian Journal of Criminology*, 332, 175-182.
- HODGINS, S., CÔTÉ, G., 1990, Prévalence des troubles mentaux chez les détenus des pénitenciers du Québec, *Santé mentale au Canada*, 38, 1-5.
- HUNT, D. E., 1991, Stealing and dealing: cocaine and property crimes, *The Epidemiology of Cocaine Use and Abuse*, NIDA Research Monograph Series Vol. 110, National Institute on Drug Abuse, Rockville, Md., 139-150
- LÉVESQUE, M., 1994, La criminalité et la consommation de drogues : une double problématique, in P. Brisson, P., ed., *L'usage des drogues et la toxicomanie*, 2, Gaëtan Morin, Boucherville., 255-272.
- OUIMET, M., LE BLANC, M., 1996, The role of life experiences in the continuation of the adult criminal career, *Criminal Behavior and Mental Health*, 6, 73-97.
- PAQUIN, P., 1988, Les jeunes, l'alcool et les drogues : valeurs, profils, problèmes in P. Brisson, P., ed., *L'usage des drogues et la toxicomanie*, Boucherville : Gaëtan Morin, Boucherville, 252-271.

- PULKKINEN, L., TREMBLAY, R.E., 1992, Patterns of boys' social adjustment in two cultures and at different ages: A longitudinal perspective, *International Journal of Behavioral Development*, 15, 527-553.
- RILEY, D., 1994, Drug laws said to promote spread of AIDS in prison, *CCSA-CCLAT*, V, 6.
- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA, 1992, *Statistiques concernant les stupéfiants, les drogues contrôlées et les drogues d'usage restreint - Rapport des tableaux*, Direction générale de la santé, Ottawa.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA, 1992, *Task Force on Inmate Violence: Synopsis of Response from Wardens*, Service correctionnel Canada.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA, 1995a, *Profil statistique des délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction reliée à la drogue dans le système correctionnel fédéral*, Service correctionnel Canada.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA, 1995b, *La stratégie antidrogue du Service correctionnel du Canada*, Service correctionnel Canada.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU QUÉBEC, 1995, *Portrait de la clientèle correctionnel du Québec*, Ministère de la Sécurité publique, Ste-Foy.
- SCHNEEBERGER, P., BROCHU, S., 1995a, *Profil de consommation de substances psychoactives chez les personnes judiciarisées : rapport no.1*, Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- SCHNEEBERGER, P., BROCHU, S., 1995b, *Profil des activités délictueuses chez les toxicomanes en traitement : rapport no.2*, Université de Montréal : Centre international de criminologie comparée.
- SCHNEEBERGER, P., BROCHU, S., 1995c, Alcool, drogues illicites et criminalité : étude d'une population incarcérée à l'établissement de détention de Trois-Rivières, *Psychotropes : Revue internationale des toxicomanies*, 1, 63-81.
- SKIRROW, J., 1993, Politics and the "War on Drugs", *The International Journal of Drug Policy*, 4, 194-201.
- TREMBLAY, R.E., DOBKIN, P.L., CARBONNEAU, R., DEPELTEAU, L., BEAUCHESNE, H., PIHL, R.O., VITARO, F., BRUNELLE, A., 1993, *Les garçons de pères alcooliques : Caractéristiques familiales, difficultés d'adaptation, et modèles d'intervention*, Université de Montréal : Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant.

TREMBLAY, R.E., MASSE, L.C., KURTZ, L., VITARO, F., sous presse, From childhood physical aggression to adolescent maladjustment: the Montreal prevention experiment in de V. Peters, R., and Mc Mahon, R.J., eds., *Childhood Disorders, Substance Abuse and Delinquency*, Thousand Oaks: Sage.

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE, 1995, *Correctional Populations in the United States, 1993*, Bureau of Justice Statistics, Rockville.

ABSTRACT

Drugs and criminal issues: Assessment of research in Quebec

Although research on the link between drugs and crime is not a major concern for many Quebec researchers, the last five years have been the scene of an increasing number of studies on the subject. These studies can be divided in four groups: 1) criminal policies; 2) studies on prevalence; 3) relation between drugs and crime; 4) intervention and its impact. Results of these studies put additional pressure for adequate treatment of addicts having problems with the law. Social workers in rehabilitation centres have thus noticed an increasing number of addicts who had or were going through problems with the law. Yet a great proportion of addicts having problems with the justice system are not reached by rehabilitation services: it is those people who present the most deteriorated bio-social profile. Is it really worthwhile to intervene with this type of clientele? The answer is yes as long they can be kept in treatment sufficiently long. In any case, the simple judicialization of a person says nothing of his character (e.g. violent, liar or fraudulent) or of his pathology (e.g. psychopath, sociopath...). In fact, given the illicit nature of certain drugs, the simple fact of using can lead to criminalization. The challenge in research in this field will consist in better defining factors related to perseverance in treatment and therapeutic ingredients associated to the desired impact.